

Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de

L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène **VENT VIOLENT** dans le département de la Charente.

Début du phénomène météorologique : À partir du jeudi 23 octobre à 6 heures.

Situation actuelle : Mercredi soir, la tempête « Benjamin » se creuse en entrée de Manche. Elle aborde la Nouvelle-Aquitaine par l'ouest et est associée à de fortes rafales lors de son passage dès la fin de nuit de mercredi à jeudi sur les départements côtiers aquitains et charentais.

Evolution prévue : En fin de nuit de mercredi à jeudi, le vent d'ouest déjà soutenu se renforce encore, en particulier sur la côte atlantique. De fortes averses parviennent à rentrer dans les terres, pouvant occasionner des rafales entre 90 à 100 km/h voire ponctuellement 110 km/h.

Jeudi après-midi, le vent faiblit progressivement, ce qui justifie la fin de la vigilance orange à 14 h même si de fortes rafales sont encore possibles au passage d'averses jusqu'en soirée.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent (salon de jardin, jeux d'extérieur, parasol, tonnelle...)
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Je n'interviens pas sur les toits
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison
- Je tiens à disposition mon kit d'urgence

Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique

- sur le site www.meteo.fr
- au 05 67 22 95 00

À Angoulême, le 22 octobre 2025

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au chef du service interministériel
de défense et de protection civiles



Nicolas MAPPA